

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA VILLE D'ÉCULLY

N°2022-094

SÉANCE DU 15 DECEMBRE 2022

Date de convocation du conseil municipal : 6 Décembre 2022

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 33

PRÉSIDENT : Monsieur Sébastien MICHEL

SECRÉTAIRE ÉLU : Monsieur Jean-José GARCIA

Membres présents : M. Sébastien MICHEL (maire) ; Mme Agnès GARDON-CHEMAIN (adjointe) ; M. Loïc ALIRAND ; Mme Nathalie BRUNEAU (adjointe) ; M. Raphaël BERGER (adjoint) ; M. Jean-Jacques MARGAINE (adjoint) ; Mme Brigitte RAMOND (adjointe) ; M. Christophe MOREL-JOURNEL (adjoint) ; Mme Denise MAIGRE (adjointe) ; M. Jean-José GARCIA ; M. Pierre POINSOT ; M. Jean-Philippe CORDIN ; Mme Martine BIARD ; Mme Laure DESCHAMPS ; M. Damien CADE ; Mme Géraldine BALLIGAND ; Mme Christelle GERIN-EPELY ; Mme Olivia ROBERT ; M. Jacques CHEVALEYRE ; M. Vincent FRIDRICI ; M. Damien JACQUEMONT ; Mme Florence ASTI-LAPPERRIÈRE ; Mme Patricia GARCIA ; M. Jérôme FRANÇOIS.

Membres absents ayant donné pouvoir : Mme Emilie ESCOFFIER-CABY (adjointe) donne pouvoir à Mme Denise MAIGRE (adjointe) ; M. Emile COHEN donne pouvoir à M. Christophe MOREL-JOURNEL (adjoint) ; M. Jean-Pierre MANIGLIER donne pouvoir à M. Jean-José GARCIA ; Mme Nicole BRIAND donne pouvoir à M. Pierre POINSOT ; Mme Isabelle BUSQUET donne pouvoir à Mme Nathalie BRUNEAU (adjointe) ; Mme Marie-Agnès CHALANCON-FERNANDES donne pouvoir à Mme Agnès GARDON-CHEMAIN (adjointe) ; M. Thibaut LE NORMAND donne pouvoir à M. Jacques CHEVALEYRE.

Membres absents : M. Nicolas de GARILHE ; M. Claude LARDY.

Nombre de présents : 24

Nombre de pouvoirs : 7

Nombre de votants : 31

OBJET **DECISION MODIFICATIVE N°2 DE L'EXERCICE 2022 DU BUDGET ANNEXE DU CINEMA**

La présente décision modificative n° 2 a pour objet l'ajustement de la prévision budgétaire relative à l'exercice 2022 du budget annexe Cinéma de la commune pour certains chapitres.

Ces ajustements concernent la section de fonctionnement :

SECTION DE FONCTIONNEMENT							
Dépenses				Recettes			
Chapitre	Article	Libellé	Montant	Chapitre	Article	Libellé	Montant
012			+ 1 450 €	77	774	Subvention exceptionnelle	+ 14 679 €
DÉPENSES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT			+ 1 450 €	RECETTES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT			+ 14 679 €
TOTAL DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT			+ 1 450 €	TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT			+ 14 679 €

1) Les dépenses réelles de fonctionnement : + 1 450 € :

Les engagements des dépenses liés aux tickets restaurant sur le second semestre n'avaient pas été intégrés ainsi que la prime de fin d'année de l'agent à mi-temps. Il y a lieu de les imputer sur le chapitre 012.

2) Les recettes réelles de fonctionnement (chapitre 77 – article 774) : + 14 679 €

Le Centre National du Cinéma et de l'Image Animée vient de notifier une subvention exceptionnelle à hauteur de 14 679 € qui sera versée avant la fin de l'année.

Vu le Code général des collectivités locales, et notamment l'article art. L. 1612-11;

Vu la délibération n° 2022-015 du Conseil municipal, en date du 8 février 2022, relative au vote du budget primitif 2022 et à l'affectation du résultat 2021 du budget annexe du Cinéma ;

Vu la délibération n° 2022-073 du Conseil municipal en date du 16 novembre 2022, relative à la décision modificative n°1 du budget annexe du cinéma ;

Vu le Code général des collectivités locales, et notamment l'article art. L. 1612-11 ;

La Commission Finances du 5 décembre 2022 entendue,

LE CONSEIL MUNICIPAL,
Après avoir délibéré,

A l'unanimité, par 31 voix pour.

- Adopte la décision modificative n°2 du budget annexe du Cinéma de l'exercice 2022 qui s'équilibre respectivement à :
 - + 1 450 € en dépenses de fonctionnement.
 - + 14 679 € en recettes de fonctionnement.

Ainsi délibéré,
A Écully, le 15 décembre 2022

Le secrétaire,



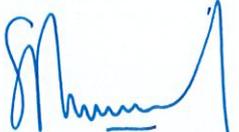
Jean-José GARCIA

Le maire,



Sébastien MICHEL

Certifié exécutoire le 16 DEC. 2022
Le maire



Sébastien MICHEL

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : Décision modificative 2 de l'exercice 2022 du budget annexe du cinéma

Date de transmission de l'acte : 16/12/2022

Date de réception de l'accusé de réception : 16/12/2022

Numéro de l'acte : 2022-094 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 069-216900811-20221215-2022-094-DE

Date de décision : 15/12/2022

Acte transmis par : Caroline CHER

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.1. Decisions budgetaires
7.1.1. Budgets et comptes